31.10.2023 – 09:25 Uhr

Le développement urbain vers l'intérieur nécessite de réduire le bruit à la source

Bern (ots) -

L'Union des villes suisses regrette que la Commission de l'environnement du Conseil des États ne veuille pas entendre parler d'une réduction du bruit à la source: dans le cadre des délibérations relatives à la loi sur la protection de l'environnement (LPE), elle omet de décider de modifications en ce sens. D'importants projets de construction sont ainsi retardés. Les villes peuvent contribuer à leur admissibilité si elles disposent de la compétence d'introduire une limitation de la vitesse à 30 km/h. Réduire la vitesse est en effet la solution idéale pour éliminer les tensions entre développement intérieur et protection contre le bruit.

La Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des États (CEATE-E) avait invité l'Union des villes à une audition dans le cadre du débat sur la LPE. L'UVS a clairement plaidé en faveur de solutions qui combinent protection contre le bruit et développement urbain. Pour y parvenir, le bruit doit être réduit à la source. La voie royale vers ce but réside dans la réduction de la vitesse, grâce à laquelle les villes peuvent apporter leur contribution à l'admissibilité de projets de construction et d'assainissement dans les zones exposées au bruit.

Des coûts importants dus au bruit

Le bruit a de nombreuses conséquences négatives: il est non seulement mauvais pour la santé et pour l'économie, mais également préjudiciable au développement urbain de qualité. Bon nombre de projets de construction de logements et d'assainissement sont bloqués en raison de plaintes pour cause de nuisances sonores. Aujourd'hui, la protection contre le bruit et le développement vers l'intérieur exigé par l'aménagement du territoire se trouvent empêtrés dans un conflit d'objectifs. Même des travaux d'assainissement qui permettraient d'améliorer l'isolation acoustique sont empêchés en raison des prescriptions actuelles en matière de prévention du bruit. Il est important de résoudre ce problème, notamment en raison de la pénurie de logements dans les villes. Les propositions faites par les villes dans le cadre de la LPE permettent de concilier développement urbain et protection contre le bruit.

La protection contre le bruit dans les villes (Prise de position)

Contact:

Monika Litscher, vice-directrice de l'Union des villes: 079 702 52 67

Diese Meldung kann unter https://www.presseportal.ch/fr/pm/100017932/100912897 abgerufen werden.